

RÉUNION DU RÉSEAU BEYOND

Le rôle du responsable éthiopien du NSN dans le renforcement des capacités des professionnels de santé, des gestionnaires et des formateurs afin de mettre en œuvre les recommandations nationales en matière d'autogestion de la santé et d'intégrer l'autogestion de la santé dans les services de santé courants

La Société éthiopienne des obstétriciens et gynécologues (ESOG) – chef de file du Réseau national éthiopien d'autogestion (NSN) – s'associe au ministère de la Santé (MOH) et aux bureaux régionaux de la santé pour développer et institutionnaliser les interventions d'autogestion dans le cadre des efforts plus larges déployés par l'Éthiopie pour améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR).

Grâce à des initiatives de formation, de plaidoyer et de renforcement des capacités, ce partenariat vise à consolider les connaissances et les compétences des professionnels de santé, des responsables et des formateurs afin de mettre en œuvre efficacement les recommandations nationales en matière d'autogestion et d'intégrer les interventions d'autogestion dans les services de santé courants.

QUI EST FORMÉ ?

Le programme de formation est conçu pour renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la prestation des services de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (RMNCH), notamment les professionnels de santé (sages-femmes, infirmières, agents de santé et médecins), ainsi que les coordinateurs RMNCH, les chefs d'équipe, les responsables d'établissements de santé, les responsables régionaux et zonaux de la santé, et les obstétriciens et gynécologues intervenant en tant que enseignants dans les facultés de médecine.

En s'adressant à la fois aux prestataires de soins et aux responsables du système de santé, ces formations visent à favoriser l'intégration, la mise en œuvre et le suivi efficaces des interventions d'autogestion de la santé à tous les niveaux du système de santé.

LES FORMATEURS

La formation est dispensée par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts nationaux et régionaux, notamment le personnel technique et les consultants de l'ESOG, des spécialistes du ministère de la Santé, les équipes techniques des bureaux régionaux de santé, ainsi que des cliniciens et formateurs expérimentés issus d'hôpitaux universitaires et d'universités de médecine. Par ailleurs, l'ESOG travaille en étroite collaboration avec un réseau de formateurs régionaux afin de garantir une large couverture géographique et la pérennité des efforts de renforcement des capacités.



RÉUNIONS DU RÉSEAU BEYOND

Afin de renforcer la mise en œuvre à long terme et l'extension du programme, l'ESOG a adopté une approche de « formation des formateurs » (ToT), permettant ainsi la constitution d'un réseau de formateurs qualifiés capables de continuer à dispenser des formations et à assurer un accompagnement aux niveaux régional, zonal et au sein des établissements.

APPROCHE DE FORMATION

Les formations se déroulent sur une durée de 3 à 5 jours. L'efficacité de la formation est évaluée à travers une combinaison d'évaluations des connaissances avant et après la formation, d'une participation active aux discussions et aux exercices pratiques, de séances de réflexion quotidiennes, de présentations en groupe et d'activités de planification d'actions.

Les formations sont dispensées en collaboration avec le ministère fédéral de la Santé, les bureaux régionaux de santé, Pathfinder International, PSI Éthiopie, des établissements universitaires, des facultés de médecine et d'autres partenaires de développement soutenant les programmes de santé sexuelle et reproductive. La formation s'appuie sur des supports approuvés au niveau national, tels que les lignes directrices nationales en matière d'autogestion et d'autres modules de formation élaborés et validés par le ministère de la Santé, qui couvrent les interventions prioritaires d'autogestion, les stratégies de mise en œuvre, les approches de conseil et les normes de prestation de services.

Les programmes de formation du VCAT visent à renforcer les capacités des prestataires à fournir des services de santé reproductive fondés sur les droits et centrés sur la patiente, y compris les soins d'avortement autogérés.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2025, l'ESOG a organisé des formations sur l'autogestion de la santé et le VCAT dans quatre régions, touchant ainsi 118 responsables d'établissements de santé et 548 professionnels de santé. L'ESOG a également mis en place une formation de formateurs (ToT) sur le VCAT à l'intention des enseignants en obstétrique-gynécologie de 16 facultés de médecine, créant ainsi un solide vivier de formateurs et de promoteurs de l'autogestion de la santé et des soins d'avortement complets.

Le manuel de formation sur l'avortement autogéré avec l'aide d'un professionnel de santé (PASMA) a été élaboré dans le cadre d'un processus collaboratif associant des consultants techniques, le ministère de la Santé et l'ESOG. Ce manuel, qui en est aux dernières étapes de révision et d'approbation, constituera un outil essentiel de renforcement des capacités en fournissant des recommandations standardisées sur la prise en charge de l'avortement autogéré, dans le respect de la sécurité, des données scientifiques et des droits.